COMPTE-RENDU

Réunion de comité technique du projet de territoire Boutonne

Mercredi 12 février 2020– 9h30 – St Jean d'Angély

Etaient présents :

Nom	Structure	Nom	structure
Manuella BROUSSEY	AEAG	Jean Claude PEIGNE	Fédération de pêche 79
Lysiane CHUPIN	APIEEE	Jean Louis DEMARCQ	Poitou-Charentes Nature
Marie Claude GAUTHIER	Chambre d'agriculture 79	Frédéric EMARD	SYMBO
Laurence VALEMBOIS	DDTM17	Nathalie DESWARTVAEGHER	SYMBO
Pascal DUBOIS	DREAL	Florent STAUDT	SYMBO
Marine DUGUE	EPTB Charente	Pascal VOIX	SYMBO
Marie ROUET	Fédération de pêche 17	Fabien POUSSIN	SYRES
Christophe BORDES	Fédération de pêche 79	Clément BERACOCHEA	SYRES

Excusés : Erick BROUSSARD (OFB), Valentin POMMIER (Chambre d'agriculture 17)

I. Présentation et validation fiche action 19 bis « Mise en œuvre du plan de gestion zone humide de la Trézence »

La fiche action 19 bis fait suite à la fiche action 19 « Elaboration du plan de gestion de la Trézence ». Elle permet de présenter le programme d'actions validé en décembre 2019 par le département 17 sur la zone de la Trézence.

L'année 2020 va permettre le lancement de groupes de travail pour réfléchir aux modalités de mise en œuvre des actions ou le recensement des besoins. Néanmoins, il est demandé d'intégrer dans la fiche action des indicateurs de suivi plus concrets comme la surface remise en prairies, le linéaire de cours d'eau reméandré ou le linéaire de haies restauré. Il faut également intégrer la fiche action relative au plan d'acquisition des connaissances liées à l'eau. Une actualisation de la fiche action 19 bis sera faite. Celle-ci sera ensuite soumise à validation par envoi aux membres du comité technique.

II. Présentation des actions de diagnostic d'aménagement bocager et de plantations de haies (fiches action 28 et 30)

- Charlotte Petit-Pommier et Alexandre Pouzineau (Fédération Départementale de la chasse des Deux Sèvres) présentent leur structure, leurs compétences ainsi que le déroulement type d'un diagnostic d'aménagement bocager. En ce qui concerne la méthodologie du diagnostic, il y a un diagnostic IBIS qui est réalisé (comprendre le mode de fonctionnement, les pratiques culturales…), une analyse quantitative et qualitative des éléments topographique existants pour aboutir aux propositions de travaux. Le plus compliqué est de trouver des exploitants intéressés. Sur les 14 diagnostics réalisés, il n'y en a qu'un qui n'a pas abouti à des réalisations de plantation. Souvent les diagnostics ont lieu sur des territoires ACCA avec des personnes qui sont impliquées dans d'autres actions avec la FDchasse79 (mise en place de cultures, dégâts gibier). La CA 79 précise qu'en lien avec la FD chasse 79, ils ont eu des groupes d'agriculteurs qui ont été activés auparavant dans le Département sur des sujets comme Agrifaune, test diagnostic IBIS. Il faudrait voir pour les remobiliser et avoir ainsi un impact plus

élargi. Le diagnostic d'aménagement bocager a été élargi à l'ensemble des exploitations agricoles du bassin, qu'elles soient irrigantes ou non, car le résultat attendu joue sur le quantitatif mais aussi sur le qualitatif.

La FD chasse fournit les plants pour les arbres et demande dans le cahier des charges, à l'exploitant de ne pas couper la haie pendant 15 ans. Pour les bandes enherbées, elle fournit la semence, indemnise à hauteur de 300€/ha sur les 6 premiers mètres et demande de les laisser en place 3 ans et de ne pas broyer entre le 15 avril et le 31 juillet.

L'AEAG ne peut plus financer directement les aides à la plantation. Ils ne peuvent financer qu'au travers du PDR. Mais pour prétendre à ces aides, il y a des montants planchers qui sont très souvent bloquants pour les agriculteurs. L'AEAG ne finance plus que l'animation. Il est demandé de réactualiser la fiche action en conséquence.

-Eric Cirou (Chambre d'agriculture 17) présente également le programme EVA17 ainsi que les démarches nationales existantes sur l'élaboration des plans de gestion des haies. EVA17 prend en compte une diversité d'aménagements arborés et répond à différents enjeux. L'animation qui représente un budget de 110 025€/ an est financée par le Département 17, l'Agence de l'Eau et la Chambre d'agriculture. Pour la plantation, toutes les fournitures sont désormais prises en charge (paillage, protection, végétaux) uniquement par le Département 17. Les mesures compensatoires type arrachage de haies ne sont pas suivies financièrement.

Les résultats de plantation montrent un pic en 2012 car il y a eu beaucoup de communication cette année-là. Depuis 2015, la tendance est une augmentation de 15 % par an. Est-ce explicable car la CA17 au travers du programme EVA17 s'est engagé à mener une animation supplémentaire sur les territoires à enjeux qualitatifs et quantitatifs ? Certaines plantations ont été décalées dans le temps pour rentrer dans le budget qui est limité. Il faut peut-être réfléchir au déploiement du dispositif sur le Département. Certaines zones apparaissent avec peu de plantation en 2015/2019 mais reflètent des réorganisations foncières qui ont été faites à l'époque avec une réflexion sur la réintroduction de l'arbre (remembrement sur la Trézence, zones de passage des autoroutes A10 et A837). Il existe également des AAP régionaux : l'AAP agroforesterie ou l'AAP Infrastructures Agro Ecologiques pour lequel il existe un plancher de 2000€ qui est rarement atteint.

En ce qui concerne la fiche action sur les diagnostics bocager, il n'y en a pas eu de réalisé sur le 17. En effet, sur ce département il existe le dispositif EVA qui permet de rencontrer un agriculteur et de travailler sur la thématique haie sans pour autant demander un gros investissement. De plus, grâce aux diagnostics d'exploitation réalisés qui prennent en compte la totalité des pratiques, le conseiller renvoie à la cellule EVA les demandes sur cette thématique.

III. Présentation de l'action recharge granulométrique sur le Pouzat (fiche action 25)

L'action prévue initialement en 2018 n'a été initiée qu'en 2019 en raison de l'instruction de la DIG qui s'est terminée fin 2018. Il s'agit du premier chantier de recharge granulométrique réalisé en régie sur la Boutonne moyenne. Cette fiche action consiste en la réalisation de 2 tronçons dont le deuxième en amont de la Madeleine sera réalisé en 2020. Les travaux ont pour objectif de reprendre le méandrage du lit mineur et de suivre les banquettes sédimentaires qui se sont naturellement dessinées sur le cours d'eau. Il reste encore la plantation d'arbres sur les berges à réaliser. Une pêche électrique a été réalisé à l'état zéro (Indice IPR mauvais) et une autre sera faite dans les prochaines années. Il faudra tenir compte des problèmes réguliers d'assecs observés sur ce secteur même si sur ce tronçon il y a quelques résurgences qui permettent de maintenir en eau environ 8 années sur 10. L'intérêt est surtout pour les milieux. Il est donc compliqué d'avoir des indicateurs quantitatifs. Il faut suivre les indices poissons ou macro invertébrés.
Une visite du site pourra être organisée prochainement.